



CONSEIL GENERAL  
**FINISTERE**  
*Penn-ar-Bed*

## **PROTCOLE DE COOPERATION**

Considérant d'une part le souhait du Conseil général du Finistère et du County Council de Cornouailles de contribuer à une meilleure compréhension entre leurs territoires et à favoriser la solidarité européenne et d'autre part la volonté de l'Union Européenne de voir les autorités locales travailler ensemble de manière privilégiée, les deux institutions représentées par Madame Doris ANSARI, Chairman du County Council de Cornouailles et par Monsieur Michael QUERNEZ, Vice-président du Conseil général du Finistère conviennent du présent protocole de coopération.

### Objectifs

- Construire un partenariat durable entre le Conseil général du Finistère et le County Council de Cornouailles afin d'encourager la coopération et la compréhension entre les populations finistéenne et cornique.
- Favoriser le travail et les solutions communes dans le cadre de questions européennes ou internationales ayant un intérêt partagé par les deux institutions.

### Les deux institutions travailleront en partenariat pour :

- Développer des actions communes et, si nécessaire, rechercher des fonds communautaires en répondant ensemble à des appels à propositions,
- Identifier des sujets d'intérêt commun et faire des recommandations à l'Union Européenne et aux états membres si nécessaire,
- Echanger savoir-faire, expériences, bonnes pratiques dans l'intérêt des populations et des domaines d'investigation impliquant les deux régions,
- Partager les réseaux et partenariats européens et internationaux déjà existants,
- Faciliter et permettre aux acteurs et partenaires de nos territoires de développer des actions sur des secteurs d'intérêt commun,

### Les sujets traités en commun concerneront :

- Dans une perspective de développement durable, l'économie et la dynamisation des deux régions ainsi que des contributions actives à l'innovation et à la création d'emplois,
- La gestion durable de nos ressources naturelles et culturelles et la préservation des risques naturels ou liés à l'activité humaine,
- L'amélioration de la qualité de vie de tous nos citoyens,
- Le maintien de l'identité et la particularité régionales,
- La garantie de la démocratie participative,
- La promotion conjointe du Finistère et de la Cornouailles Britannique tant au niveau européen qu'au niveau international.

Les deux parties s'engagent à :

- Approfondir la compréhension des cultures locales et des partenariats de nos institutions respectives,
- Développer une identité commune pour le partenariat,
- Utiliser les ressources nécessaires et disponibles afin de mettre en œuvre et de réaliser ce protocole,
- Convenir et mettre en œuvre un plan d'action qui identifiera le temps et les ressources nécessaires. Ce plan d'action sera revu tout les ans,
- Se rencontrer annuellement pour évaluer l'avancée de ce protocole.